

**Décision n° 2023 – 65**

**NOMENCLATURE : 01 - 01**

**DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LES VEHICULES DE LA VILLE DE LENS – AF22060**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 en date du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'un appel d'offres pour l'accord-cadre relatif à la fourniture de pièces détachées pour les véhicules de la Ville de Lens et que cet accord-cadre a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic et sur le site internet de la Ville,

Vu les propositions financières reçues des sociétés suivantes : SAS LEMONNIER (50540), BUCHER MUNICIPAL (60300), OUEST VENDEE BALAIS SAS (79500), MATHIEU SAS (62000), EASYVOIRIE (26200), RHPL (62300), SADA/KEOS PR HAUTS-DE-France (62300), LENS BETHUNE VEHICULES INDUSTRIELS (62300),

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 9 février 2023,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De déclarer infructueux les lots n°7 « Laveuse eau froide City Jet » et 9 « Goupils », en raison d'absence d'offre reçue. Ces lots ne seront pas relancés au regard des faibles consommations sur ces fournitures.

**ARTICLE 2** : D'autoriser la signature de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la fourniture de pièces détachées pour les véhicules de la Ville de Lens avec les candidats suivants :

**Lot 1 : Véhicules légers (Renault, Peugeot) :**

**société SADA – KEOS PR HAUTS-DE-FRANCE**, dont le siège social se situe Zone industrielle des Renardières – rue Alexis Halette – 62300 LENS.

**Lot n°2 : Véhicules utilitaires (Renault, Peugeot, Fiat) (accord-cadre multi-attributaire) :**

**- société SADA – KEOS PR HAUTS-DE-FRANCE**, dont le siège social se situe Zone industrielle des Renardières – rue Alexis Halette – 62300 LENS.

- **société LENS BETHUNE V.I.**, dont le siège social se situe rue Jerzy Popieluszko – BP 95 – 62302 LENS Cedex.

Lot n°3 : Poids lourds (Renault et Iveco) :

**société LENS BETHUNE V.I.**, dont le siège social se situe rue Jerzy Popieluszko – BP 95 – 62302 LENS Cedex.

Lot n°4 : Balayeuse Mathieu Grand Azura :

**société MATHIEU SA**, dont le siège social se situe 85 rue Sébastien Choulette – 54200 TOUL.

Lot n°5 : Balayeuse City Cat 20/20 et 5006 :

**société EASYVOIRIE**, dont le siège social se situe 8 avenue de la Feuillade – 26200 MONTELMAR.

Lot n°6 : Balayeuse Dulevo :

**société EASYVOIRIE**, dont le siège social se situe 8 avenue de la Feuillade – 26200 MONTELMAR.

Lot n°8 : Laveuse eau chaude CMAR NC 300 :

**société SAS RHPL**, dont le siège social se situe Parc d'activités Le Bois Rigault – 14 rue de l'Europe – 62300 LENS.

Lot n°10 : Balais pour engins de nettoyage :

**société OUEST VENDEE BALAIS SAS**, dont le siège social se situe 22 rue de la Brosserie – 79500 MELLE.

**ARTICLE 3** : Les accords-cadres sont passés pour les montants maximums suivants :

Objet
Lot n°1 - Véhicules légers (Renault, Peugeot) - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 20 000,00 € HT par période
Lot n°2 - Véhicules utilitaires (Renault, Peugeot, Fiat) - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 42 000,00 € HT par période (tous titulaires confondus)
Lot n°3 - Poids lourds (Renault et Iveco) - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 23 000,00 € HT par période
Lot n°4 - Balayeuse Mathieu Grand Azura - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 15 000,00 € HT par période
Lot n°5 - Balayeuse City Cat 20/20 et 5006 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 22 000,00 € HT par période
Lot n°6 - Balayeuse Dulevo - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 18 000,00 € HT par période
Lot n°8 - Laveuse eau chaude CMAR NC 300 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 8 000,00 € HT par période
Lot n°10 - Balais pour engins de nettoyage - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 20 000,00 € HT par période

**ARTICLE 4** : Les accords-cadres à bons de commande sont conclus pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 jusqu'au 29 février 2024.

Il sera éventuellement reconductible 3 fois un an sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

**ARTICLE 5** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et le seront pour les exercices suivants.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'Accès aux Services Publics et des Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 21 février 2023

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Pierre MAZURE